

ELECTIONS AUX TROIS CONSEILS  
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

Conseil d'Administration  
Commission de la formation et de la vie  
universitaire  
Commission de la recherche

21 janvier 2020

## Collège des usagers

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 29 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-80 du 15 octobre 2019 relatif à l'organisation des élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers pour ce qui concerne les collèges des usagers ;

Vu l'arrêté n° 2019-99 du 16 décembre 2019 relatif aux bureaux de vote pour les élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers pour ce qui concerne les collèges des usagers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

## ARRETE :

L'arrêté n° 2019-99 du 16 décembre 2019 relatif aux bureaux de vote pour les élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers pour ce qui concerne les collèges des usagers est modifié comme suit :

- ✓ **Bureau de vote du Campus universitaire de Saumur** - 14 bis rue Montcel – SAUMUR - **1er étage** - **Salle des professeurs**  
*Mardi 21 janvier 2020 de 9h à 17h*

Présidente : Frédérique LAGARDE

Assesseures : Dominique GUEFFIER - Claudie ROULLEAU

Fait à Angers, le 20 Janvier 2020

Le Président de l'Université  
Christian ROBLÉDO

**Signé**